



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

RAPPORT ANNUEL 2022 DU MINISTÈRE PUBLIC

Les 29 unités juristes du ministère public valaisan ont traité 10'948 dossiers en 2022. Pour la première fois de l'histoire du parquet valaisan, le nombre de nouvelles affaires entrées en une année a dépassé les 11'000.

Statistiques

Le nombre d'**entrées** s'est élevé à **11'065** dossiers en 2022. Le ministère public a ainsi vu le nombre de ses nouvelles affaires dépasser, pour la première fois, les 11'000 cas. Les entrées ont augmenté de plus de 10% par rapport à 2021 et de 25% depuis l'introduction de la procédure pénale unifiée, en 2011.

En 2022, les 29 unités juristes (31 procureurs et substituts si l'on tient compte des temps partiels) du ministère public ont **liquidé**, sans greffier et avec bien moins d'une secrétaire par magistrat, **10'948** dossiers, soit 12% de plus qu'en 2021 (9746 en 2021).

Le « **stock** » des dossiers pendants s'élevait à **3258** unités au 31 décembre 2022 (3142 au 31 décembre 2021).

Observations

Le ministère public a également renseigné le Grand Conseil en particulier sur son organisation, l'activité du bureau, la communication interne et externe (validation de 133 communiqués de presse de la police cantonale et traitement de 320 mails en lien avec des demandes de médias), la durée de traitement de ses affaires, ainsi que les directives édictées.

Il lui a adressé, au terme de son rapport, ses observations destinées à améliorer son fonctionnement.

Il lui a rappelé l'impérieuse nécessité de renforcer ses effectifs tant juridique qu'administratif afin notamment de réduire ses stocks, de disposer d'une organisation plus efficiente et d'être en mesure de répondre aux nouvelles exigences imposées par les dispositions du code de procédure pénale qui entreront en vigueur en 2024.

Le rapport annuel peut être consulté en ligne sous le lien
<https://www.vs.ch/web/mp/jahresberichte>.

Sion, le 3 mai 2023

Nicolas Dubuis, procureur général